

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mercredi quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq février deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué – Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER).

Secrétaire de Séance : M. Bernard DECLERCK.

N° 2026-08 - Objet : Cession d'emprises foncières à la Métropole Européenne de Lille.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Madame GOFFAUX rappelle à l'Assemblée que la Métropole Européenne de Lille, propriétaire du bois de Verlinghem, a engagé des études et des travaux en vue de son ouverture au public.

Par délibération n° 2022-54 du 8 décembre 2022, le conseil municipal décider de céder à titre gratuit :

- Parcelle A1262 : environ 2 149 m²
- Parcelle A1123 : environ 178 m²
- demande de classement, auprès de la Métropole Européenne de Lille, de l'allée du Tournebride dans le cadre de la procédure de rétrocession des voies d'avant 90 :
 - Parcelle A1248 : 89 m²
 - Parcelle A1453 : 221 m²
 - Parcelle A1455 : 206 m²
 - Parcelle A267 : 1550 m²

Par délibération n° 2025-17 du 3 avril 2025, le conseil municipal décidait de céder à titre gratuit :

- Parcelle A1246 : environ 380 m² – Parcelle A1247 : environ 140 m² – Parcelle A1248 : environ 89 m² – Parcelle A1249 : environ 356 m² – Parcelle A1254 : environ 1 720 m² – Parcelle A1460 : environ 2 286 m².

Ce projet nécessiterait également de céder à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille une emprise foncière sur les parcelles A268 et A1343 dans les conditions suivantes :

- Parcelle A268 d'une contenance de 3 745 m² : cession d'environ 554 m²
- Parcelle A1343 d'une contenance de 3 626 m² : cession d'environ 133 m²

Sur proposition de la Commission de Finances,

Vu l'avis du Domaine en date du 24 février 2026 annexé à la présente délibération,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve la cession à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille des emprises foncières sur les parcelles :**
 - **Parcelle A268 d'une contenance de 3 745 m² : cession d'environ 554 m²**
 - **Parcelle A1343 d'une contenance de 3 626 m² : cession d'environ 133 m²**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ces cessions.**

Le secrétaire de séance,
Bernard DECLERCK.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/03/2026
et de la publication le 10/03/2026... Thierry BONTE, Maire.



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 24/02/2026

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-
de-France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy
CS 51801
59881 LILLE cedex 9

Le Directeur Régional des Finances Publiques des
Hauts-de-France et du département du Nord

POUR NOUS JOINDRE

à

Affaire suivie par : Jean-Pierre ROKA

Courriel : jean-pierre.roka@dgifp.finances.gouv.fr

Téléphone : 03.28.22.67.21 / 06.15.95.55.20

M. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VERLINGHEM

1 PLACE JACQUES CHIRAC

Réf. DN : 29452342

Réf. OSE : 2026-59611-11552

59237 VERLINGHEM

LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Evaluation de plusieurs parcelles de terrain en zone d'espace naturel au profit de la MEL.

Par une saisine en date du 18/02/2026, vous avez sollicité l'évaluation de 7 parcelles de terrain en zone d'espace naturel situées Allée de Tournebride à VERLINGHEM, en vue de leur cession au profit de la MEL dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement du bois par des cheminements piétonniers d'accès et d'une aire d'accueil du public. Une cession à l'€uro symbolique est envisagée.

Les références cadastrales des parcelles sont les suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie
VERLINGHEM	A 268p	A l'ancien Château	554 / 3 745 m ²
VERLINGHEM	A 1247p	Le Bois	2 / 140 m ²
VERLINGHEM	A 1460p	2 rue du Beau Rang	51 / 11 430 m ²
VERLINGHEM	A 1343p	2 rue du Beau Rang	133 / 3 626 m ²
VERLINGHEM	A 1453	Au Bas Trou	221 m ²
VERLINGHEM	A 1455	1 Allée de Tournebride	206 m ²
VERLINGHEM	A 267	Au Bas Trou	1 515 m ²
TOTAL			2 682 m²

Il s'agit de plusieurs parcelles, de forme diverse, situées en zone naturelle à la lisière du bois de VERLINGHEM.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale de l'emprise des parcelles concernées est arbitrée à **5 900 €**, hors droits et charges, sous réserve de visite, calculée sur une base de 2,20 €/m², assortie d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 5 000 €.

Néanmoins, compte tenu du projet défini, une cession à l'euro symbolique peut être envisagée.

Le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques des
Hauts-de-France et du département du Nord
et par délégation,

Jean-Pierre ROKA



Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_08
Objet :	Cession d'emprises foncières à la MEL
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	059-215906116-20260304-2026_08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20260304-2026_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	853 o
Document principal (Délibération) Nom original : del2026_08.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20260304-2026_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	136.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 mars 2026 à 09h14min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 mars 2026 à 09h14min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 mars 2026 à 09h14min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 mars 2026 à 09h14min44s	Reçu par le MI le 2026-03-09